

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2012

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

L'an deux mille douze le 4 mai, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN :

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Damien BLANC, Gilbert CADUC, Frédy MELLE, Jacques COUHÉ, Bruno GIOVANNINI, Alain LACHAUMETTE, Pierre NIVOIS, Jean-Pierre OLLIVIER, Nicolas PIGNOL.

Etaient absents : M. Serge KINDEL pouvoir à M. Patrice RAFFARIN
Mme Marie-Noëlle BINET pouvoir à M. Jean-Pierre OLLIVIER
Mme Liliane PIGNOL pouvoir à M. Nicolas PIGNOL
Mme Colette PIVETEAU pouvoir à M. Gilbert CADUC
Melle Monique ROYER pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER

Secrétaire de séance : Mme Simone « Julie » FOULQUIER

M. le Maire, avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, remercie Damien BLANC et son épouse pour être venus présenter aux élus leur petit Gabriel né le 13 avril dernier. Encore toutes nos félicitations.

La réunion du Conseil Municipal, initialement prévue pour le 2 mai a dû être reportée en raison du débat télévisé mettant en présence les candidats à l'Election Présidentielle. M. le Maire, devoir citoyen oblige, a décidé de différer la réunion.

Merci à Catherine pour avoir finalisé le budget principal de la Commune, dont le projet avait été présenté en réunion de municipalité mercredi dernier.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Budget annexe « campings » : affectation du résultat de l'exercice 2011
- 2 - Budget Principal : affectation du résultat de l'exercice 2011
- 3- Vote des taux d'imposition 2012

- 4- Budget primitif 2012 de la commune
- 5- Budget annexe « Zone artisanale » : Budget primitif 2012-
- 6- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2011
- 7- Feu d'artifice été 2012
- 8- Avenant n°2 à la convention du 14 mars 2008 de suivi du droit départemental institué sur le pont de Ré
- 9 - Extension du dispositif de vidéosurveillance du Poste de secours
- 10- D.I.A. en DPU
- 11- Questions diverses

- **1- BUDGET ANNEXE « CAMPINGS » : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

M. le Maire précise que ce premier point va tout de suite être confondu avec le 2^{ème}, le résultat du budget annexe « Campings » devant être intégré au Budget Principal. En effet, ce budget annexe va disparaître à compter du prochain exercice budgétaire. En conséquence, l'affectation du résultat de ce dernier exercice ne donnera pas lieu à un vote. Pour autant, il met en exergue les résultats enregistrés, soit un excédent de fonctionnement de 76 228,86 € et un déficit d'Investissement de 55 703,81 €. Ces deux éléments aboutissant à un résultat de clôture positif de 20 525,05 €

Pour mémoire, il indique que la clôture de l'exercice 2010 avait fait apparaître un excédent de fonctionnement de 48 572,07 € et un excédent d'Investissement de 251 078,75 €. L'ensemble de ces données porte l'excédent définitif de clôture de ce budget annexe à 320 175,87 €, excédent composé de résultats positifs en fonctionnement pour 124 800,93 € et en investissement pour 195 374,94 €. Il propose que ce résultat d'investissement soit directement affecté au déficit d'investissement du budget principal.

Pour conclure, M. le Maire fait état du bon fonctionnement de ce budget annexe précisant que l'extinction progressive des emprunts permettra la perception globale du loyer des campings conduisant à une recette pour le budget communal

- **2 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Le Conseil Municipal,

En application de l'Article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'Instruction Comptable M 14
Vu l'article 8 de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999 modifiant le Code Général des
Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2311-5 du C.G.C.T. modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 (au 1er janvier 2006) relatif à l'excédent ou déficit de la section de Fonctionnement ainsi qu'à la reprise des résultats après le vote du Compte Administratif et la reprise anticipée des résultats ;

Considérant la clôture au 31 décembre 2011 du Budget annexe "CAMPINGS MUNICIPAUX" et la nécessité d'en affecter les résultats au Budget Principal de la Commune ;

Considérant que la clôture des comptes du Budget annexe "CAMPINGS MUNICIPAUX" présente :

- 1°) un excédent global de fonctionnement d'un montant de : 124 800,93 €
- 2°) un solde d'exécution global de la Section d'Investissement de : 195 374,94 €

Après avoir approuvé le 13 avril 2012 le Compte Administratif 2011 de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE qui présente un excédent global de fonctionnement d'un montant de :
312 912,14 €

Constatant que la Section d'Investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de :)	
)	
-887 360,97 €)	entraînant un besoin de financement s'élevant
)	à : 889 311,69 €
un solde de restes à réaliser de :)	
)	
-1 950,72 €)	

Après intégration du résultat de la Section d'Investissement du Budget annexe "CAMPINGS MUNICIPAUX" ce constat devient :

Solde d'exécution global de :)	
)	
(-887 360,97 €) + (195 374,94 €) =	-691 986,03 €) entraînant un besoin de financement
) s'élevant à : 693 936,75 €
Solde de restes à réaliser de :)	
	-1 950,72 €)

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2011 ;
 Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012 ;
 Considérant que le Budget 2011 comportait en prévision un virement de la section de
 Fonctionnement (compte O23) à la section d'Investissement (compte O21) de : 232 330,00 €

A l'unanimité,

Décide, sur proposition du Maire,

. D'affecter comme suit au Budget de l'Exercice 2012 le résultat de l'Exercice 2011 :

. Affectation en réserves (compte 1068)	
pour financement de la Section d'Investissement	437 713,07 €
(excédent Fonct. Commune + Campings)	
1°) couverture des déficits constatés =	693 936,75 €
2°) financement opérations nouvelles inv.=	- €
. Report en section de Fonctionnement (compte OO2)	- €

Soit un total de (437 713,07 € + 0 €) = excédent global de fonctionnement.

L'Assemblée indique qu'il sera procédé à l'inscription au Budget 2012 des crédits suivants
 relatifs à la Section d'Investissement :

DEPENSES**RECETTES**

Compte	intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution négatif reporté	691 986,03 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	437 713,07 €
Restes à réaliser		252 350,72 €	Restes à réaliser		250 400,00 €

- 3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

M. le Maire précise, qu'avant de procéder à l'adoption du budget primitif 2012, il convient de fixer les taux des contributions directes locales dont il rappelle qu'elles constituent l'essentiel des recettes. Ces taxes sont composées de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle relevant de la compétence communautaire.

Il indique, qu'en l'absence de mouvement sur les taux, le produit des taxes est estimé cette année à 1 167 552 € contre 1 127 000 € en 2011. Cette différence de l'ordre de 40 000 € s'explique par la revalorisation annuelle des bases locatives et comme l'indique M. MELLE par les nouvelles constructions assujetties.

M. le Maire rappelle également la constance des taux depuis 2009. Il indique que le positionnement sur les taux a fait l'objet d'une réunion de travail de la commission des finances par rapport au besoin de financement résultant des choix d'investissement pour 2012. Ce besoin conduirait à faire varier les taux de 1,28 % portant le produit fiscal attendu à 1 182 552 €. Fort de ces éléments, il invite l'assemblée à débattre.

Julie FOULQUIER, estimant que les difficultés actuelles de recours à l'emprunt pour les collectivités sont partagées par les particuliers, émet une réserve quant à l'augmentation évoquée suggérant de ne faire progresser les taux qu'en 2013 et, cette fois, de manière plus significative, 2.40 % si nécessaire.

M. le Maire rappelle que les règles comptables applicables aux communes sont rigoureuses et conduisent à gérer le budget en « bon père de famille ». Il réaffirme l'utilité de l'augmentation évoquée pour le nécessaire équilibre du budget mais entend également les arguments développés pour le maintien des taux.

Marc CHAIGNE fait observer que 1,28 % ne correspond pas au montant de l'inflation sur ces quatre dernières années. Didier BOUYER considère pour sa part qu'il faut pallier le retard hérité en matière d'investissements et que la nécessaire prise en compte dans le budget de l'augmentation des frais d'entretien et de maintenance qui en résulte vient alourdir les dépenses de fonctionnement. Il appelle à une vigilance accrue afin de ne pas grever la capacité d'autofinancement.

M. le Maire estime que la hausse des taux suggérée est suffisante pour financer les investissements et qu'une augmentation supérieure n'aurait pas trouvé de justificatifs.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer dans un premier temps sur le principe de l'augmentation.

Par 15 voix pour et 3 voix contre (J. FOULQUIER, Mlle ROYER et A. LACHAUMETTE) le principe est adopté.

Le principe de l'augmentation des taux ayant été validé, M. le Maire met aux voix le niveau d'indexation des taux.

Pour une augmentation de 1,28 % : 13 voix

Abstentions : 3

Pour une hausse de 1,30 % : 2 voix (J-P. OLLIVIER et P. NIVOIS).

En conséquence, par application du pourcentage d'augmentation approuvé à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2012 :

Taxe d'Habitation	11,22 %
Taxe Foncière (bâti)	21,47 %
Taxe Foncière (non bâti)....	52,99 %

- 4- BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement : M. le Maire fait observer qu'elles sont en augmentation. Cette hausse est due à la croissance des frais d'études et de recherches, avec notamment le contrôle de la qualité des eaux de baignade, aux honoraires versés aux bureaux d'études, en particulier celui chargé de la révision du PLU, aux avocats et, enfin, aux dépenses de personnel qui varient de 2 % mais demeurent malgré tout à un faible niveau, comparativement aux communes de même strate de population, puisqu'elles ne représentent que 39 % des dépenses de fonctionnement. A ce sujet Damien BLANC intervient pour savoir si la Commune fait appel à des prestataires pour réduire l'emploi titulaire et dégager ainsi des marges de manœuvre, ce à quoi M. le Maire répond par l'affirmative en citant le recours à l'association La Verdinière pour l'entretien des espaces naturels, ou à une société pour le nettoyage de la salle des fêtes. M. le Maire estime que l'organigramme des services est actuellement bien pourvu tout en mettant l'accent sur une réflexion à engager sur un poste de directeur des services techniques. Didier BOUYER revient sur les dépenses liées aux profils de plage, il signale que cette démarche est faite sous injonction de l'Etat qui hélas ne participe pas financièrement à cette étude. Par ailleurs il indique que les contraintes réglementaires ou techniques nécessitent d'avoir recours à des cabinets spécialisés. Abondant dans ce sens, M. CHAIGNE cite le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics que devra mettre en œuvre à ses frais la Collectivité.

Recettes de fonctionnement : M. le Maire indique qu'elles se composent des dotations de l'Etat, du produit de la fiscalité locale auquel s'ajoute le loyer du camping. Il rappelle que le classement de la Commune en station de tourisme apportera à partir de 2013 un montant nettement supérieur à celui perçu aujourd'hui en matière de fonds de péréquation. A la demande de Julie FOULQUIER, M. le Maire explique que lors de chaque transaction immobilière, la Commune perçoit, via un fonds de péréquation départemental, un pourcentage de la transaction. Avant le classement de la Commune en station de tourisme, ce pourcentage était de 0.69 et a abouti en 2012 à la perception de 40 000 €. En 2013 le pourcentage sera réévalué permettant d'estimer la recette correspondante à environ 100 000 €.

Pour conclure sur cette section de fonctionnement, M. le Maire indique que le virement à la section d'investissement s'établit à 245 207 € en progression par rapport à 2011. Il souhaite que ce montant soit encore supérieur en 2013 notamment par l'encaissement de nouvelles recettes et, dans toute la mesure du possible, la diminution des dépenses.

S'agissant de la section d'Investissement, les dépenses sont ventilées par opération et représentent une somme globale de 2 506 050 €. Ne figure pas dans cette somme, l'acquisition du terrain de camping Les Tamaris, dont la dépense fera l'objet d'une future décision modificative. M. le Maire conclut en détaillant les recettes d'investissement constituées de subventions, du virement de la section de fonctionnement, des taxes d'urbanisme, ... tout en précisant que le recours à l'emprunt est en diminution.

6045	O11	aménager Etudes, prestations de service	<i>plus frais géomètre, essai de sols, fouilles</i>	2 650,00 €	O42	aménagés achevés			op. d'ordre
					774	subvention exceptionnelle	FDAIDE	17 249,39 €	
s/total coût de production				24 657,00 €					
6522	65	Excédent à reverser	<i>reversement exc. au budget pal</i>		796	transfert de charges	<i>transfert intérêts d'emprunts</i>	8 957,00 €	op. d'ordre
66111	66	intérêts d'emprunt		8 957,00 €	O43				
6711	67	Intérêts moratoires		- €	OO2	Résultat Fonctionn. reporté	<i>Excédent</i>	- €	
7133	O11	variation en cours de production	<i>anulation stock initial de travaux</i>	- €	758	Prod.divers gestion		0,57 €	
71355	O42	variation terrains aménagés	<i>constatation ventes de lots</i>		7752	déficit à faire supporter	<i>prise en charge de déficit par budget pal</i>	- €	
OO2	OO2	Résultat Fonctionn. reporté	<i>Déficit</i>	331 157,62 €					
O22	O22	Dépenses imprévues		9 089,38 €					
TOTAL				373 861,00 €				TOTAL	373 861,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes				
article	contrôle	intitulé	observations	montant	article	intitulé	Total	Proposition 2012	Report
1641	16	emprunt	<i>rembt capital</i>	637 341,64 €	1641	Emprunt	- €	- €	
1687	16	avance	<i>rbst av remboursable du budget pal</i>		1687	avance	- €	- €	

3351	O10	Trx en cours	terrains		20413	subvention Départ.	- €	- €	
3354	O10	Trx en cours	études, prest. Service						
3355	O10	Trx en cours	travaux		001	Résultat d'Investiss. Reporté	637 341,64 €	637 341,64 €	€ -
33586	O10	Trx en cours	frais financiers		335XX	Annulation du stock initial de travaux (par D.7133)			
3555	O40	Terrains aménagés	Constatation lots achevés (par R.71355)	- €	3555 O40	terrains aménagés			
001	001	Résultat Invest. reporté	Déficit	- €					
TOTAL				637 341,64 €	TOTAL		637 341,64 €	637 341,64 €	€ -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve le Budget primitif 2012 du Budget annexe de la « Zone Artisanale ».

Didier BOUYER souhaite connaître l'état d'avancement des ventes de lot de la Zone Artisanale. M. le Maire indique que cinq demeurent à vendre dont trois devant faire l'objet d'une finalisation prochaine. M. CHAIGNE informe l'assemblée que les permis de construire ont été déposés sur tous les lots ayant été vendus.

- **6- FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2011**

Les dispositions des articles R 2334-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une **Indemnité Représentative de Logement (IRL)** fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au nom de la Commune et dans la limite du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI).

Monsieur Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, a demandé, par circulaire du 23 novembre 2011, que le montant unitaire de l'IRL 2011 soit identique à celui de 2010.

Cette mesure a été soumise à l'avis du CDEN lors de sa séance du 5 avril 2012.

Pour le Département le **taux de base** de l'IRL, retenu au titre de 2011, est de **2 184,72 €** (pour les instituteurs célibataires) et de **2 730,87 €** pour **l'indemnité majorée** (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, ouï le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Approuve** les termes de ladite proposition.

- **7- FEU D'ARTIFICE ETE 2012**

M. le Maire indique que Serge KINDEL a réuni sa commission afin d'étudier les trois propositions reçues. Le vote de la commission a abouti au résultat suivant : 6 voix pour la Sté PYROMA et une pour la Sté RUGGIERI. Nicolas PIGNOL signale que les deux candidats ont répondu sur un même montant.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le choix de la commission, PYROMA ayant déjà effectué cette prestation à Rivedoux.

Cette société a su démontrer ses compétences et a donné entière satisfaction. Les feux seront tirés cette année les 13 juillet et 4 août, le coût étant respectivement de 6 700 €TTC et 6 200 €TTC.

- 8- AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 14 MARS 2008 DE SUIVI DU DROIT DEPARTEMENTAL INSTITUTE SUR LE PONT DE RE

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait émis un avis défavorable sur la proposition des nouveaux tarifs émanant du Conseil Général de la Charente-Maritime notamment au motif qu'ils ne prenaient pas suffisamment en considération la problématique de la saisonnalité. Depuis lors, le Département a modifié sa version initiale. Ses nouvelles propositions, bien qu'étant perfectibles, vont dans le bon sens.

Parmi ces modifications figurent la gratuité accordée aux bus des Mouettes et réseau urbain de La Rochelle ainsi qu'un tarif adapté aux motards prenant la forme d'un abonnement pour 10 passages au tarif de 12 €(le passage unique valant 3 €).

M. le Maire propose d'adopter ces modifications considérant que la décision prise par le Conseil Général est conforme aux attentes du Conseil Municipal et que le Département investit considérablement sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins une abstention (Alain LACHAUMETTE),

- approuve l'avenant n° 2 à la Convention de mise en œuvre et de suivi de l'Ecotaxe dans l'Ile de Ré que M. le Maire est autorisé à signer.

M. le Maire tient néanmoins à souligner que ce vote ne remet nullement en cause la précédente décision du Conseil Municipal (vote sur l'avenant n° 1 à la Convention).

- **9 - EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE DU POSTE DE SECOURS**

Par délibération en date du 24 septembre 2010, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'installation d'un système de vidéosurveillance au poste de secours de la plage sud de RIVEDOUX-PLAGE en raison notamment de l'isolement du bâtiment et des dégradations régulières qui y étaient constatées. Depuis lors, cet équipement est en marche.

A l'occasion d'une opération de rehausse de la caméra existante sur le bloc sanitaire, il est proposé d'étendre le dispositif au moyen de deux nouvelles caméras de dernière génération et de hautes performances avec projecteur et châssis anti vandale intégrés.

Ces équipements complémentaires renforceront la sécurisation de ce bâtiment essentiel au bon déroulement de la saison estivale et d'un secteur particulièrement fréquenté par les touristes.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **approuve** le projet d'extension du dispositif de vidéosurveillance dans le secteur du poste de secours de la plage sud de RIVEDOUX-PLAGE pour un montant de 6 246,50€H.T.,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec CITEOS le devis correspondant à cette dépense,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

- **10- D.I.A. EN DPU**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Section AH 393/AH 581/AH 582/AH/583/AH 584
421, avenue de la Corniche
Pour une superficie totale de 1220 m²
Locaux dans un bâtiment en copropriété :
Lot n° 4 : un appartement pour 59/1000^{ème}
Lot n° 18 : un parking extérieur pour 3/1000^{ème}
appartenant à Monsieur et Madame Pascal GARZIERA

- Sections AD 405 / AD 406 325, rue du Bois Fleury pour une superficie totale de 998 m² appartenant à Madame LACOTTE Colette épouse MOREAU
- Sections AB 458p/AB 217 rue des Fantaisies pour une superficie de 120 m² appartenant à Monsieur Jean-Pierre DRY et Madame Laurence AGOSTINI
- Sections AH 415/AH 416/AH417 184, rue de la Palisse pour une superficie totale de 296 m² appartenant à Monsieur Marc COMTE et Madame JOLY Jacqueline
- Section AD 562 58, rue des Jardins pour une superficie totale de 312 m² appartenant à Madame CORDON Paulette née GIBOULEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

- 11- QUESTIONS DIVERSES

a) Remerciements

. L'Association Ré-Sonance remercie les élus pour l'octroi de la subvention communale au titre de l'année 2012 ainsi que pour le soutien apporté par la Collectivité. A l'occasion de leur rencontre avec la chorale « En sortant de l'école » de Rambouillet, le groupe vocal Ré-Sonance invite Monsieur le Maire et son Conseil Municipal le jeudi 17 mai à 19 h pour le verre de l'amitié à la salle des fêtes et le vendredi 18 mai à 18h30 au concert donné en l'Eglise de Rivedoux.

. M. Jean GARIDOU, Président de l'Association des Anciens Combattants, remercie M. le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été accordée.

b) Commémoration du 8 mai 1945

M. le Maire rappelle que le rendez-vous est fixé à 10 heures.

c) Elections Présidentielles

Rappel de la date du second tour de scrutin, dimanche 6 mai et de la composition des bureaux de vote.

d) Travaux sur la RD 735

M. le Maire fait état de la réouverture, dès ce soir, de la route départementale. Un dos d'âne avec marquage type « dents de requins » y sera installé. Une possible fermeture pourrait avoir lieu les 9, 10 et 11 mai afin de réaliser les trottoirs. A cette fin le chef de chantier a interrogé les riverains qui ont tous manifesté leur accord. Didier BOUYER indique que ce sont les entrées de maison qui posent le plus de problèmes. Il précise par ailleurs que la piste cyclable sera inutilisable jusqu'en juin en raison de travaux sur les réseaux dans le secteur de la Corniche. M. le Maire fera, en outre, vérifier la problématique soulevée par Nicolas PIGNOL quant au maintien d'un passage protégé et un passage pour les vélos rue de la Palisse. Il fera également revoir la signalétique.

e) Voirie Zone Artisanale

Nicolas PIGNOL signale une importante cavité devant les containers implantés à cet endroit. Après que Didier BOUYER ait indiqué que la dalle se situait sous le niveau de la route, il missionnera les services afin qu'ils combent cette cavité.

f) Utilisation de la salle des associations

Gilbert CADUC soulève la problématique de l'utilisation de cette salle dans la perspective des prochains travaux d'aménagement du centre bourg et de la nécessité de revoir le programme pour la rentrée de septembre. M. le Maire estime prudent de proposer dès à présent aux associations d'occuper d'autres salles, Didier BOUYER citant l'ancienne gendarmerie. Julie FOULQUIER considère que la question de l'utilisation de la salle devra en toutes hypothèses être posée.

g) Voirie

Gilbert CADUC signale un trou rue Charles De Gaulle. Didier BOUYER enverra les services techniques faire le nécessaire.

h) Prochain conseil municipal

M. le Maire informe que la date retenue pour la prochaine réunion du conseil municipal est le 25 mai.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 45.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les Membres,